

Entreprise autochtone Canada

IC



esprit d'entreprise

possibilités

succès



Industry Canada
 Library - Queen

AVR
 APR 23 2012

Industrie Canada
 Bibliothèque - Queen

LKC
 E78 .C2 A2314 2003
 Entreprise autochtone
 Canada.

DATE DUE
 DATE DE RETOUR

CARR MCLEAN 3

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez visiter
 notre site Web (abc-eac.ic.gc.ca).

Also available in English under the title:
Aboriginal Business Canada

N° de cat. lu4-24/2003F
 ISBN 0-662-88915-0
 53939F




INDUSTRY CANADA / INDUSTRIE CANADA
 202796




Industrie
Canada

Industry
Canada



Entreprise autochtone Canada
et **VOUS**




Encore plus de possibilités...

Comment nous vous
aidons à réussir

Ce que nous recherchons



ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA
ABORIGINAL BUSINESS CANADA

Canada 

Le programme *Entreprise autochtone Canada*, qui relève d'*Industrie Canada*, offre aux entreprises toute une gamme de services et de mécanismes de soutien. En collaboration avec nos clients et nos nombreux partenaires, nous nous efforçons de promouvoir l'essor d'un vigoureux secteur commercial autochtone au Canada. Le soutien que nous accordons aux entrepreneurs varie en fonction de leurs besoins et de nos priorités.

Au sujet d'Entreprise autochtone Canada

Entreprise autochtone Canada (EAC) accorde son aide en mettant l'accent sur un ensemble de priorités qui visent à promouvoir le lancement, la croissance et l'expansion des entreprises autochtones. Ces priorités sont **l'innovation, l'expansion du commerce et des marchés, le tourisme, le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et le renforcement des organismes de développement et de financement des entreprises autochtones.**

Nos clients doivent être des Canadiens d'ascendance indienne (qu'ils vivent ou non dans une réserve), métisse ou inuite. Les organismes de développement ou de financement des entreprises autochtones et les sociétés de développement sont également admissibles s'ils appartiennent en majorité à des Autochtones.

La présente publication décrit, étape par étape, la marche à suivre lors de la présentation d'une demande d'aide financière pour un projet d'entreprise.

► Nous pouvons :

- vous aider à déterminer, si votre projet est admissible à une aide financière d'EAC avant que vous prépariez une demande en bonne et due forme;
- faciliter l'élaboration de votre plan d'affaires en vous fournissant des guides de planification d'entreprise, des cahiers des charges, des conseils, le nom d'un expert-conseil qui pourrait vous aider au besoin, et une aide financière;
- vous donner accès à des renseignements qui pourraient vous être utiles dans votre secteur d'activité;
- faciliter l'accès à des établissements de crédit auxquels vous devrez faire appel pour obtenir du financement (nous pouvons, par exemple, vous aiguiller vers une institution financière autochtone);
- vous offrir une aide financière, le plus souvent sous forme de capitaux propres;
- vous donner des avis et une aide financière afin de faciliter la création de partenariats;
- vous offrir une assurance-prêt;
- contribuer financièrement à la formation en gestion et aux services de conseillers commerciaux une fois votre entreprise établie;
- vous fournir une aide financière en vue de conférences, d'études et d'ateliers liés aux priorités d'EAC.

À votre service

► Services offerts aux entreprises commerciales

Si vous voulez lancer une entreprise, notre soutien s'inscrit dans les axes de priorité déjà mentionnés. Nous pouvons vous aider à créer ou à acquérir :

- une entreprise touristique;
- une entreprise de fabrication;
- une entreprise de services commerciaux, professionnels, scientifiques ou techniques;
- une entreprise occupant un créneau commercial lié à un grand projet de développement (dans certains cas précis).

Nous pouvons par ailleurs offrir à d'autres nouvelles entreprises une aide qui répondra à leurs besoins en matière de marketing ou de technologies de l'information.

Veillez noter que l'aide accordée pour créer ou acquérir une entreprise s'adresse aux nouveaux entrepreneurs ainsi qu'aux entrepreneurs et entreprises qui exercent pour la première fois une certaine activité commerciale.

Si vous exploitez déjà une entreprise, vous pouvez peut-être obtenir une aide financière pour élaborer votre plan d'affaires, financer les coûts d'investissement et de marketing, ou soutenir votre entreprise dans des activités telles :

- l'expansion des ventes sur d'autres marchés régionaux, nationaux ou internationaux;
- l'amélioration des méthodes de gestion, de la productivité ou du chiffre d'affaires de votre entreprise grâce à la technologie et à d'autres moyens, dont l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins commerciales;
- la mise au point, l'amélioration et la commercialisation de produits, systèmes, technologies ou procédés nouveaux ou existants.

Si vous êtes Autochtone et que vous avez entre 18 et 35 ans inclusivement, nous vous offrons une aide plus étendue. Vous pouvez obtenir des contributions pour créer, acquérir ou agrandir une entreprise, trouver des investisseurs, accéder aux marchés, ou acquérir ou perfectionner les compétences particulières en gestion dont vous aurez besoin. Vous aurez ainsi en main tous les outils nécessaires pour pénétrer des marchés très concurrentiels. Les occasions d'affaires peuvent toucher n'importe quel secteur.



► Montant du financement mis à votre disposition

Chaque proposition accompagnée d'une demande d'aide financière est évaluée en fonction de son mérite et de sa viabilité. Nous tenons compte du besoin, de l'envergure du projet et des autres sources de financement disponibles. Nous exigeons toutefois un niveau minimum de capitaux propres et un programme financier équilibré, prévoyant le financement de la dette par d'autres sources.

Pour les jeunes entrepreneurs (de 18 à 35 ans inclusivement), le montant minimum de capitaux propres requis équivaut à 10 p. 100 des coûts admissibles du projet; pour les autres demandeurs, nous exigeons un minimum de 15 p. 100.

Le niveau de soutien auquel vous pourriez avoir droit sera déterminé d'après plusieurs critères dont votre agent de développement discutera avec vous. Bien qu'il existe des plafonds pour le montant moyen des contributions, l'investissement réel d'EAC se limitera aux montants requis pour assurer la mise en œuvre et la viabilité de votre projet.

Nature du projet	Contribution type
Élaboration d'un plan d'affaires, d'un plan de marketing et d'une étude de faisabilité	Jusqu'à 75 %
Création ou acquisition d'une entreprise, ou acquisition d'une technologie de l'information	De 30 à 40 %
Expansion d'une entreprise rentable ou élaboration de nouveaux produits, services ou procédés de production	De 30 à 40 %
Acquisition de stocks	À discuter avec l'agent de développement
Frais de fonctionnement	À discuter avec l'agent de développement
Activités de marketing	Jusqu'à 60 %
Formation en gestion, formation technique et formation en entrepreneuriat relatives au projet	75 %
Conseils de comptables et d'autres professionnels après le lancement de l'entreprise	75 %

La grande majorité des contributions d'EAC sont versées à des PME sous forme d'apports de capitaux propres non remboursables. Les contributions peuvent être remboursables dans certains cas.

Dans le cas de projets communautaires de plus grande envergure, d'autres éléments seront pris en compte pour déterminer le montant de la contribution ainsi que les modalités de remboursement.

Nous offrons par ailleurs une **assurance-prêt** pour compléter ou remplacer les contributions directes.

► Admissibilité des activités de promotion des intérêts

Si votre organisme autochtone a besoin d'un appui pour mener des activités admissibles qui peuvent créer un climat favorable aux entreprises autochtones du pays, vous pourriez obtenir une aide financière. Il pourrait s'agir, par exemple, de l'une des activités suivantes :

- l'organisation ou la coordination de conférences portant sur les affaires, de foires commerciales ou d'autres activités ou événements liés à l'innovation, à l'expansion du commerce et des marchés, au tourisme, au développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes, au financement des entreprises ou au renforcement des capacités des entreprises et des institutions;
- l'élaboration, sous la direction du secteur privé, de travaux de recherche en économie, de données et d'analyses sectorielles ou d'autres outils d'information destinés à accroître les données disponibles d'intérêt commun sur l'essor des entreprises autochtones au Canada.

Entreprise autochtone Canada appuie ce genre d'activités en raison de leurs vastes retombées. Le demandeur ne tire pas d'avantages financiers directs des résultats, qui devraient être diffusés, entre autres, par la publication de rapports ou de conclusions sur support électronique ou papier. Pour ce genre de projet, EAC fait parfois exception à la règle de l'apport de capitaux propres par le demandeur.

Maintenant que vous avez une idée du contexte et que vous avez consulté nos publications pour répondre aux premières questions que vous vous posiez, la prochaine étape consiste à faire part de votre projet à votre agent de développement.



Comment communiquer avec Entreprise autochtone Canada

Si vous avez besoin d'aide à n'importe quelle étape de l'élaboration de votre proposition, veuillez communiquer avec votre bureau local d'Entreprise autochtone Canada. Vous pouvez vous renseigner sur les services offerts par EAC en ligne (abc-eac.ic.gc.ca), ou par téléphone en composant l'un des numéros suivants :

Halifax	(902) 426-2018	Saskatoon	(306) 975-4361
Montréal	(514) 283-1828	Edmonton	(780) 495-2954
Ottawa	(613) 954-4064	Calgary	(403) 292-8807
Toronto	(416) 973-8800	Vancouver	(604) 666-3871
Winnipeg	(204) 983-7316		

Vous pouvez également demander de l'aide en vous adressant à un organisme de prestation externe ou de prestation alternative des services, dont la liste figure sur le site Web, ou vous adresser au bureau d'EAC le plus proche pour obtenir le nom d'une personne-ressource.

Votre demande de renseignements sera confiée à un agent de développement assurant des services dans votre région ou à un agent travaillant pour un organisme de prestation externe ou de prestation alternative des services situé dans votre région.

L'agent de développement est votre personne-ressource à EAC. Il sera chargé de vous aider à chaque étape du processus de demande d'aide financière à EAC.

Vous devriez communiquer avec lui pour vous renseigner sur :

- ▶ l'aide financière d'EAC;
- ▶ votre admissibilité et celle de votre projet à l'aide financière d'EAC;

- ▶ le montant de ressources financières personnelles dont vous avez besoin pour être admissible au soutien d'EAC;
- ▶ le type d'expérience des affaires qu'EAC exige;
- ▶ les autres sources de financement et d'information, ainsi que les particuliers, les groupes ou les organismes qui peuvent vous aider à planifier et à lancer votre entreprise;
- ▶ la façon de présenter une demande d'aide financière à EAC.

Lorsque vous communiquez avec nous, assurez-vous de nous transmettre toutes vos coordonnées (numéros de téléphone et de télécopieur, courriel et adresse postale) afin que nous puissions vous joindre.

Lorsque vous vous présentez à un agent de développement ou que vous lui demandez des renseignements, vous créez une relation de travail durable avec EAC de façon à obtenir l'aide dont vous aurez besoin pour réaliser votre projet d'entreprise. Une fois que vous aurez présenté une demande de renseignements à EAC, un agent communiquera avec vous.

Entreprise autochtone Canada ne remboursera pas les coûts engagés avant l'approbation de votre projet. Il est donc conseillé d'attendre cette approbation avant d'effectuer des achats dans le cadre de votre projet.

La demande d'aide financière à EAC est un processus en trois étapes.

- ▶ **Première étape** – Consultez la documentation dans votre trousse de demande ou sur le site Web d'EAC (abc-eac.ic.gc.ca) pour déterminer si votre projet est admissible. Les politiques et lignes directrices sur lesquelles se fonderont les agents de développement pour évaluer votre proposition peuvent être obtenues sur le site ou par l'entremise de votre agent de développement.
- ▶ **Deuxième étape** – À la lumière de votre première discussion avec un agent de développement et après avoir pris connaissance des critères d'investissement d'EAC, si vous pensez que vous êtes admissible à une aide financière, remplissez en ligne un formulaire de déclaration d'intention que vous trouverez à l'adresse abc-eac.ic.gc.ca. Vous pouvez également télécharger le formulaire, l'imprimer, le remplir et nous le faire parvenir par la poste. Vous pouvez aussi obtenir un formulaire imprimé par la poste ou par télécopieur.
- ▶ **Troisième étape** – Si vous êtes admissible à l'aide financière d'EAC, nous vous demanderons de présenter un plan d'affaires pour déterminer la viabilité de votre projet.

Le temps nécessaire pour traiter votre demande est fonction de la complexité de votre projet et ne comprend pas le temps que vous consacrez à réunir la documentation requise. Vous pouvez accélérer le processus en répondant rapidement à toute demande de renseignements complémentaires.

Votre agent de développement discutera de l'échéancier avec vous lorsque vous aurez présenté votre demande.

Comment présenter une déclaration d'intention

La déclaration d'intention est une courte description de votre projet d'entreprise. En remplissant ce formulaire, vous fournissez à votre agent de développement tous les renseignements nécessaires pour déterminer si vous êtes admissible à l'aide financière d'EAC, conformément aux lignes directrices de l'organisme. Vous pouvez remplir votre déclaration d'intention en ligne (abc-eac.ic.gc.ca), ou vous pouvez télécharger le formulaire sur Internet, l'imprimer, le remplir et nous le renvoyer par la poste. Vous pouvez également obtenir le formulaire par la poste ou par télécopieur en vous adressant à l'un des bureaux mentionnés précédemment.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire, veuillez communiquer avec votre agent de développement.

Outre la déclaration d'intention, vous devez également fournir à votre agent de développement les renseignements qui suivent sur chacun des principaux propriétaires de l'entreprise :

- ▶ preuve d'ascendance autochtone;
- ▶ preuve de la disponibilité de ressources financières personnelles suffisantes pour entreprendre le projet envisagé;
- ▶ curriculum vitæ mettant en évidence une expérience, une formation ou des études liées à votre activité professionnelle;
- ▶ pour les entreprises déjà établies, une copie des états financiers les plus récents (des trois dernières années, si possible).

Une fois que vous aurez présenté votre déclaration d'intention dûment remplie, votre agent de développement l'étudiera. Il vous demandera au besoin des renseignements supplémentaires ou des éclaircissements concernant les renseignements fournis.

Déclaration d'intention
Entreprise autochtone Canada

Instructions

1. L'entrepreneur soumettra sa Déclaration d'intention Canada au directeur territorial de l'entreprise et au site web abc-eac.ic.gc.ca en même temps qu'il soumettra le formulaire de demande de financement de l'entreprise. Le directeur territorial de l'entreprise et le site web abc-eac.ic.gc.ca fourniront au candidat les renseignements nécessaires pour remplir le formulaire de demande de financement de l'entreprise.
2. Avant de remplir le formulaire de demande de financement de l'entreprise, le candidat doit lire attentivement les conditions de financement de l'entreprise et les conditions de financement de l'entreprise.
3. Le candidat doit être un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada.
4. Le candidat doit être un propriétaire ou un associé de l'entreprise.
5. Le candidat doit être un résident du territoire d'origine de l'entreprise.
6. Le candidat doit être un résident du territoire d'origine de l'entreprise.
7. Le candidat doit être un résident du territoire d'origine de l'entreprise.
8. Le candidat doit être un résident du territoire d'origine de l'entreprise.
9. Le candidat doit être un résident du territoire d'origine de l'entreprise.
10. Le candidat doit être un résident du territoire d'origine de l'entreprise.

Renseignements généraux

1. L'Entreprise autochtone Canada est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir le développement économique des entreprises autochtones au Canada.
2. L'Entreprise autochtone Canada est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir le développement économique des entreprises autochtones au Canada.
3. L'Entreprise autochtone Canada est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir le développement économique des entreprises autochtones au Canada.
4. L'Entreprise autochtone Canada est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir le développement économique des entreprises autochtones au Canada.
5. L'Entreprise autochtone Canada est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir le développement économique des entreprises autochtones au Canada.
6. L'Entreprise autochtone Canada est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir le développement économique des entreprises autochtones au Canada.
7. L'Entreprise autochtone Canada est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir le développement économique des entreprises autochtones au Canada.
8. L'Entreprise autochtone Canada est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir le développement économique des entreprises autochtones au Canada.
9. L'Entreprise autochtone Canada est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir le développement économique des entreprises autochtones au Canada.
10. L'Entreprise autochtone Canada est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir le développement économique des entreprises autochtones au Canada.

Renseignements complémentaires

Entreprise autochtone Canada est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat de promouvoir le développement économique des entreprises autochtones au Canada.

Région	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur	Adresse électronique
Alberta	(403) 242-2724	(403) 242-2724	alberta@eac.gc.ca
Colombie-Britannique	(604) 253-2724	(604) 253-2724	bc@eac.gc.ca
Ontario	(416) 925-2724	(416) 925-2724	ontario@eac.gc.ca
Québec	(514) 271-2724	(514) 271-2724	quebec@eac.gc.ca
Manitoba	(204) 271-2724	(204) 271-2724	manitoba@eac.gc.ca
Saskatchewan	(306) 271-2724	(306) 271-2724	saskatchewan@eac.gc.ca
Terre-Neuve-Labrador	(709) 271-2724	(709) 271-2724	atlantic@eac.gc.ca
Yukon	(867) 271-2724	(867) 271-2724	yt@eac.gc.ca
Nunavut	(867) 271-2724	(867) 271-2724	nu@eac.gc.ca

▶ Traitement du dossier par Entreprise autochtone Canada

Lorsque votre agent de développement aura reçu tous les renseignements vous concernant et qu'il aura une bonne idée de vos plans, il présentera votre projet à un comité de sélection. Ce processus permet de faire en sorte que tous les projets soient traités de façon uniforme, tant sur une base individuelle que géographique.

L'admissibilité est déterminée en fonction des critères qui suivent.

Admissibilité du demandeur

- ▶ Le demandeur est-il un Canadien d'ascendance autochtone? Comment cette information sera-t-elle vérifiée? Dans le cas des sociétés et des partenariats où l'un des propriétaires envisagés (ou plusieurs d'entre eux) n'est pas autochtone, veuillez vous reporter à la politique d'admissibilité affichée sur le site Web d'EAC (abc-eac.ic.gc.ca) ou demandez de l'information à votre agent de développement.
- ▶ Le demandeur dispose-t-il des ressources financières requises pour lancer l'entreprise commerciale proposée?

Nota : À cette étape, une vérification de crédit peut être effectuée pour déterminer votre admissibilité à d'autres formes de financement.

Admissibilité du projet d'entreprise

- ▶ L'équipe de gestion envisagée a-t-elle les compétences requises pour entreprendre le projet tel que décrit?
- ▶ L'idée de départ est-elle sensée? Ainsi, existe-t-il une bonne occasion d'affaires? La démarche envisagée pour atteindre le marché est-elle raisonnable? Les bénéfices potentiels procureront-ils un rendement suffisant par rapport à l'investissement?
- ▶ Le projet d'entreprise correspond-il aux activités appuyées par EAC?

Autres facteurs pouvant avoir une incidence sur l'admissibilité

- ▶ Plusieurs politiques et lignes directrices visant des situations particulières peuvent avoir une incidence sur l'admissibilité d'un projet. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre agent de développement.

Une fois que votre projet aura été examiné par le comité de sélection, votre agent de développement communiquera avec vous. Sa réponse peut prendre l'une des formes suivantes :

- ▶ demande de renseignements supplémentaires aux fins d'une réévaluation du projet;
- ▶ demande de présentation d'un plan d'affaires ou de marketing détaillé;
- ▶ demande de propositions à des experts-conseils pour l'établissement d'un plan d'affaires ou de marketing;
- ▶ avis indiquant qu'EAC procédera à une évaluation de votre plan d'affaires;
- ▶ avis indiquant que votre demande ne satisfait pas aux critères d'investissement d'EAC et n'a pas été approuvée.

Si votre demande est jugée admissible, l'agent de développement vous en informera immédiatement par téléphone. Il pourra aussi vous écrire pour vous demander d'autres documents dont il aura besoin pour poursuivre la démarche. Il est à noter qu'à cette étape, la confirmation d'admissibilité ne garantit pas que votre demande sera approuvée en vue d'une aide financière. EAC doit encore évaluer la viabilité de votre projet en examinant votre plan d'affaires.

Entreprise autochtone Canada ne remboursera pas les coûts engagés avant l'approbation de votre projet. Il est donc conseillé d'attendre cette approbation avant d'effectuer des achats dans le cadre de votre projet.

Si votre demande est considérée comme non admissible, l'agent de développement communiquera avec vous pour vous expliquer les raisons motivant cette décision.

Comment présenter un plan d'affaires

Une fois que vous-même et votre proposition avez été jugés admissibles à l'aide financière d'EAC, votre agent de développement vous demandera d'établir un plan d'affaires ou de marketing détaillé. Vous pouvez établir votre plan vous-même ou demander l'aide d'un expert-conseil n'entretenant pas de lien de dépendance avec vous. Le cas échéant, vous devrez collaborer étroitement avec cette personne à la préparation du plan.

Si vous établissez votre plan vous-même...

Il existe plusieurs ressources auxquelles vous pouvez faire appel pour préparer votre plan d'affaires. Votre agent de développement sera en mesure de vous orienter vers ces ressources et de vous guider tout au long du processus.

Votre plan doit comporter au moins cinq parties.

- 1) Plan de gestion** – Comment envisagez-vous de gérer votre entreprise?
- 2) Analyse du marché ou plan de marketing** – Quels produits ou services avez-vous l'intention de vendre? Quelle est la clientèle ciblée? Comment envisagez-vous d'établir le prix de vos produits ou services? Comment ferez-vous la promotion de votre entreprise? À quelles méthodes aurez-vous recours pour distribuer vos produits ou assurer vos services?
- 3) Plan opérationnel** – Comment envisagez-vous d'exploiter votre entreprise sur une base quotidienne, notamment en ce qui concerne les achats, les rapports avec les fournisseurs, les procédés de fabrication, les besoins en matière de ressources humaines et le respect de la réglementation gouvernementale au niveau fédéral, provincial ou territorial?
- 4) Plan de financement** – Quel sera le coût du projet d'entreprise proposé? Comment avez-vous l'intention de le financer?
- 5) Prévisions financières** – Vous devez présenter des prévisions financières au sujet de votre entreprise, pour trois ans si possible.

Ces prévisions incluent généralement des prévisions de trésorerie mensuelles, un état des résultats prévus, le bilan prévu, un état des ressources prévues et un état de l'usage des fonds prévu. Mentionnez toutes les hypothèses sur lesquelles reposent vos prévisions financières.

Donnez à EAC toute l'information nécessaire pour que l'organisme puisse avoir une idée d'ensemble de votre projet.

Si vous demandez à un expert-conseil de vous aider à rédiger votre plan d'affaires. . .

EAC peut être en mesure de vous rembourser certains des frais engagés. Le travail ne pourra cependant pas commencer avant que nous ayons évalué le dossier et signé une lettre d'offre. Les experts-conseils ne peuvent avoir aucun lien de dépendance avec vous. Si vous ne savez pas vraiment comment choisir un expert-conseil indépendant, votre agent de développement peut vous fournir un guide de planification d'entreprise ou un cahier des charges qui vous aidera à comprendre ce dont vous avez besoin.

Nous pouvons vous demander d'obtenir des soumissions émanant de plusieurs experts-conseils. Ainsi, vous serez assuré que les prix sont concurrentiels et vous pourrez comparer les méthodes.

Toutes les propositions émanant d'experts-conseils doivent fournir au moins les renseignements suivants :

- ▶ un plan de travail précisant les tâches à accomplir et le délai d'achèvement;
- ▶ une description de la méthode utilisée pour mener à bien le travail;
- ▶ un budget détaillé précisant le nombre de jours requis pour mener à bien le projet, le taux quotidien qui sera facturé, de même que tous les frais de déplacement ou d'administration;
- ▶ une liste détaillée faisant état de l'expérience pertinente directe de l'entreprise recrutée pour préparer le plan;
- ▶ un curriculum vitæ faisant état des compétences et de l'expérience de chaque membre de l'équipe qui effectuera le travail.

Même si EAC évalue la capacité de l'expert-conseil à effectuer le travail et fait une évaluation du budget global du projet, c'est à vous de déterminer avec quel expert-conseil vous serez en mesure de travailler le plus efficacement. Il est essentiel que vous choisissiez celui répondant le mieux à vos besoins.

Veillez prévoir suffisamment de temps pour la préparation de votre plan d'affaires. Ce document est essentiel au succès de votre demande et de votre entreprise commerciale. D'après notre expérience, l'établissement d'un tel plan peut prendre plusieurs semaines, voire quelques mois, selon la complexité du projet.



► Critères d'évaluation de votre plan d'affaires

Une fois votre plan d'affaires établi, vous devez en présenter un exemplaire à votre agent de développement. L'évaluation de ce plan fera l'objet d'une discussion et d'échanges, et le temps nécessaire pour la mener à bien dépendra de la complexité de votre projet et de la précision des renseignements fournis. Par ailleurs, le temps que vous mettrez à donner suite aux demandes de l'agent de développement et à lui fournir les renseignements supplémentaires peut nettement accélérer ou ralentir ce processus.

Dès que votre agent de développement aura reçu toute l'information voulue, il vous donnera l'une des deux réponses suivantes :

- **Projet approuvé** – L'agent de développement considère qu'il s'agit d'un projet viable qui mérite un investissement de la part d'EAC.
- **Projet refusé** – L'agent de développement et la direction d'EAC ont examiné la proposition et déterminé qu'il ne s'agit pas d'un projet viable justifiant un investissement à l'heure actuelle. Cela ne signifie pas nécessairement que votre proposition est sans intérêt. Toutefois, il faudra y apporter d'importantes modifications pour en faire un projet viable.

Si votre projet n'est pas approuvé, vous en serez avisé par téléphone, puis par une lettre vous exposant les raisons motivant la décision.

Si votre projet est approuvé, EAC doit préparer un contrat (appelé par la suite lettre d'offre) entre vous et EAC. L'original de cette lettre d'offre devrait vous être envoyé par la poste après que votre agent de développement vous aura prévenu de l'approbation de l'investissement.

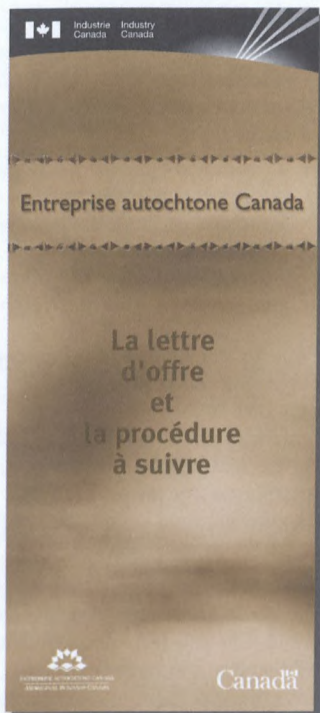
Contenu de la lettre d'offre

Pour chaque projet approuvé, EAC préparera un accord de contribution également appelé lettre d'offre. La lettre d'offre précise tous les éléments du financement approuvé par EAC, y compris les prêts, les conditions de prêt, le montant et les modalités de la contribution, les facteurs relatifs à l'information publique, les dates et les échéances à retenir, les conditions particulières et les coordonnées des personnes-ressources.

Il est extrêmement important de passer en revue votre lettre d'offre avec votre agent de développement pour vérifier le montant de la contribution, toute condition particulière relative au financement d'EAC et les dates importantes à respecter.

Si vous ne respectez pas les conditions précisées dans la lettre d'offre, celle-ci peut être annulée et vous pouvez être obligé de rembourser le montant payé jusqu'alors par Industrie Canada.

Une fois la lettre d'offre émise, on vous demandera de la signer et d'en renvoyer un original à EAC avant la date d'échéance indiquée. Après que le contrat aura été signé, vous serez tenu de présenter des demandes de remboursement afin de recevoir des fonds. Ceux-ci ne seront versés qu'après que les coûts admissibles auront été engagés et réclamés.



► Modalités d'obtention du remboursement

Votre lettre d'offre fait état d'un engagement financier de la part d'EAC, qui accepte de vous rembourser la partie convenue des coûts mentionnés dans votre plan d'affaires. Pour recevoir votre premier chèque, vous devez fournir à EAC les renseignements suivants :

- une preuve indiquant que vous avez respecté toutes les conditions de paiement précisées dans votre lettre d'offre;
- un sommaire de demande de remboursement (formulaire intitulé *Sommaire de la réclamation*) dûment rempli et les factures faisant état de tous les coûts engagés jusqu'alors.

Pour les demandes de remboursement subséquentes, il vous suffit de produire le formulaire intitulé *Sommaire de la réclamation* dûment rempli ainsi que les factures justificatives et les preuves de paiement, tel qu'indiqué par votre agent de développement.

Vous êtes autorisé à présenter une demande de remboursement par mois. Compte tenu des formalités administratives requises pour effectuer un paiement, le montant minimum des demandes de remboursement est de 1 000 \$.

Lorsque vous approcherez de la fin de votre projet, EAC conservera normalement 10 p. 100 du montant total de l'aide jusqu'à ce que le projet soit mené à bien comme prévu dans le plan d'affaires. Cette fraction de l'aide ne vous sera remise que lorsque votre agent de développement certifiera que le projet a été mené à bien de façon satisfaisante.





► Raisons pour lesquelles vous devriez demeurer en contact avec EAC

Une fois que vous aurez reçu tous vos paiements et que votre projet ira bon train, EAC aimerait rester en contact avec vous pour s'assurer que votre entreprise est un succès. Pendant au moins deux ans, nous continuerons à suivre vos progrès et à vous offrir un appui pour toute question d'ordre opérationnel. Nous voulons ainsi :

- vous aider à cerner les petits problèmes avant qu'ils ne deviennent trop graves;
- nous assurer que vous tenez les livres comme l'exige une saine gestion et conformément aux exigences des établissements de crédit;
- suivre vos progrès;
- cerner de nouvelles occasions d'affaires découlant de notre connaissance du marché autochtone au Canada et dans le monde;
- disposer d'un outil que vous pouvez nous fournir pour mesurer le succès global des activités de financement d'EAC et nous permettre de continuer à offrir des services efficaces aux clients.

Vous pouvez vous attendre à ce que l'agent de développement se rende dans votre établissement au cours de la période de contrôle précisée dans votre lettre d'offre. Vous serez également tenu de présenter un rapport annuel sur le rendement de votre entreprise et, dans certaines circonstances, des états financiers annuels.

Toute autre exigence supplémentaire en matière de rapports sera précisée dans la lettre d'offre qui vous sera remise, et vous sera clairement expliquée par votre agent de développement.

N'oubliez pas qu'il faut commencer par nous appeler. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le site Web d'EAC (abc-eac.ic.gc.ca) ou communiquer avec le bureau d'EAC le plus près de chez vous. Une liste de numéros de téléphone figure à la page 5.

ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA

Succès du présent, fondements de l'avenir

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez visiter
notre site Web (abc-eac.ic.gc.ca).

Also available in English under the title:
Aboriginal Business Canada & You

N° de cat. : C2-605/2003-2F
ISBN 0-662-88914-2
53938F



Contient 20 p. 100
de matières recyclées

Mai 2003



Industrie
Canada

Industry
Canada

Entreprise autochtone Canada



Encore plus de possibilités...

esprit d'entreprise

possibilités

succès



ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA
ABORIGINAL BUSINESS CANADA

Canada



Entreprise autochtone Canada

est venu en aide à des milliers d'entrepreneurs autochtones désireux de se lancer en affaires ou d'élargir leurs activités. Des entreprises et des établissements financiers appartenant à des membres des Premières nations, à des Métis ou à des Inuits ont également mis sur pied des services, et établi et renforcé des réseaux pour dynamiser l'économie des premiers peuples du Canada.

La présente brochure décrit les produits et les services offerts par Entreprise autochtone Canada, un programme d'Industrie Canada destiné à promouvoir l'essor d'entreprises dans le but de favoriser l'autonomie économique de tous les peuples autochtones.



N° de cat. : C2-605/2003-1
ISBN 0-662-67357-3
53937B



Contient 20 p. 100
de matières recyclées



ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA
ABORIGINAL BUSINESS CANADA

► Nos activités

Entreprise autochtone Canada offre de l'aide financière et fournit des renseignements, des ressources et des références concernant d'autres sources possibles d'aide ou de financement.

Nos clients doivent être des Canadiens d'ascendance indienne (qu'ils vivent ou non dans une réserve), métisse ou inuite, ou des organismes ou sociétés de développement appartenant en majorité à des Autochtones.

Nous travaillons également en collaboration avec des organismes commerciaux et des institutions financières autochtones ainsi qu'avec un grand nombre d'organismes, de conseils et de ministères dans le cadre d'activités visant à renforcer les compétences en affaires et à faire connaître davantage les réalisations des entreprises autochtones.

Les efforts de tous les partenaires tendent vers un même objectif : une économie intégrée et prospère pour tous les Canadiens.

► À votre service



Bien qu'il appuie un vaste cadre d'objectifs gouvernementaux et ministériels, Entreprise autochtone Canada met l'accent sur un ensemble précis de priorités destinées à promouvoir la croissance et l'expansion des entreprises autochtones dans un milieu en évolution rapide.

Ces priorités sont **l'innovation, l'expansion du commerce et des marchés, le tourisme, le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et le renforcement des organismes de développement et de financement des entreprises autochtones.** Le soutien est offert de façon à profiter des occasions qu'offrent non seulement les grands centres, mais aussi les régions.

► **Si** vous voulez lancer une entreprise...

Si vous voulez lancer une entreprise, notre soutien s'inscrit dans les axes de priorités déjà mentionnés. Nous pouvons vous aider à créer ou à acquérir :

- une entreprise touristique;
- une entreprise de fabrication;
- une entreprise de services commerciaux, professionnels, scientifiques ou techniques;
- une entreprise occupant un créneau commercial lié à un grand projet de développement (dans certains cas précis).

Nous pouvons par ailleurs offrir à d'autres nouvelles entreprises une aide qui répondra à leurs besoins en matière de marketing ou de technologies de l'information.

Veuillez noter que l'aide accordée pour créer ou acquérir une entreprise s'adresse aux nouveaux entrepreneurs ainsi qu'aux entrepreneurs et entreprises qui exercent pour la première fois une certaine activité commerciale.

► **Si** vous exploitez déjà une entreprise...

Si vous exploitez déjà une entreprise, vous pouvez peut-être obtenir une aide financière pour élaborer votre plan d'affaires, financer les coûts d'investissement et de marketing ou soutenir votre entreprise dans des activités telles :

- l'expansion des ventes sur d'autres marchés régionaux, nationaux ou internationaux;
- l'amélioration des méthodes de gestion, de la productivité ou du chiffre d'affaires de votre entreprise grâce à la technologie et à d'autres moyens, dont l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins commerciales;
- la mise au point, l'amélioration et la commercialisation de produits, systèmes, technologies ou procédés nouveaux ou existants.





► Si vous êtes un jeune entrepreneur autochtone...

Si vous êtes Autochtone et que vous avez entre 18 et 35 ans inclusivement, nous vous offrons une aide financière plus étendue pour créer, acquérir ou agrandir une entreprise, trouver des investisseurs, accéder aux marchés ou perfectionner les compétences particulières en gestion dont vous aurez besoin. Vous aurez ainsi en main tous les outils nécessaires pour pénétrer des marchés très concurrentiels. Les occasions d'affaires peuvent toucher n'importe quel secteur.

La grande majorité des contributions d'Entreprise autochtone Canada sont versées à des PME sous forme d'apports de capitaux propres non remboursables. Les contributions peuvent être remboursables dans certains cas.

Dans le cas de projets communautaires de plus grande envergure, d'autres éléments seront pris en compte pour déterminer le montant de la contribution ainsi que les modalités de remboursement.

Entreprise autochtone Canada offre par ailleurs une assurance-prêt pour compléter ou remplacer les contributions directes.

Avant toute décision concernant le financement, Entreprise autochtone Canada évalue chaque proposition en fonction de son mérite et de sa viabilité. Nous tenons compte du besoin, de l'envergure du projet et des autres sources de financement disponibles. Nous exigeons toutefois un niveau minimum de capitaux propres et un programme financier équilibré, prévoyant le financement de la dette par d'autres sources.

► **Si** votre organisme autochtone veut obtenir une aide financière...

Si votre organisme autochtone a besoin d'un appui pour mener des activités admissibles qui peuvent créer un climat favorable aux entreprises autochtones du pays, vous pourriez obtenir une aide financière. Il pourrait s'agir, par exemple, de l'une des activités suivantes :

- l'organisation ou la coordination de conférences portant sur les affaires, de foires commerciales ou d'autres activités ou événements liés à l'innovation, à l'expansion du commerce et des marchés, au tourisme, au développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes, au financement des entreprises ou au renforcement des capacités des entreprises et des institutions;
- l'élaboration, sous la direction du secteur privé, de travaux de recherche en économie, de données et d'analyses sectorielles ou d'autres outils d'information destinés à accroître les données disponibles d'intérêt commun sur l'essor des entreprises autochtones au Canada.

Entreprise autochtone Canada appuie ce genre d'activités en raison de leurs vastes retombées. Le demandeur ne tire pas d'avantages financiers directs des résultats – il peut s'agir, par exemple, de résultats de recherche qui seraient publiés sur le Web.



► **Si** votre organisme de développement commercial ou votre institution financière autochtone offre des services et du soutien...



Si votre organisme de développement commercial ou votre institution financière autochtone offre des services et du soutien aux entreprises, nous travaillons probablement déjà avec vous.

Depuis près de 20 ans, Entreprise autochtone Canada offre des programmes et des services, et travaille en collaboration avec de nombreux organismes sectoriels et commerciaux.

Un réseau de plus de 30 **sociétés de financement autochtones** offre des prêts et des services commerciaux aux petites et moyennes entreprises autochtones de tout le pays. De concert avec les **sociétés d'aide au développement des collectivités autochtones**, ces organismes forment ce qu'on appelle les institutions financières autochtones.

Ces institutions tirent parti du volet « Accès au capital » prévu dans l'Initiative de développement des entreprises autochtones du gouvernement du Canada, à laquelle Entreprise autochtone Canada participe à titre de partenaire.

Des ententes novatrices avec des **organismes de prestation externe** ont accru la portée de nos programmes et amélioré notre prestation de services. Il existe aussi un certain nombre d'**organismes de prestation alternative des services** qui permettent l'accès local aux services et la prise de décisions relatives à l'investissement local.

Entreprise autochtone Canada travaille également en collaboration avec le **Conseil national de développement économique des Autochtones**, un organisme du secteur privé qui évalue les propositions nécessitant des investissements importants de la part du programme, et qui donne au ministre de l'Industrie et au gouvernement du Canada des avis généraux sur des questions touchant le développement économique et commercial des collectivités autochtones.

► **Vous** croyez qu'Entreprise
autochtone Canada peut vous aider
à concrétiser une idée?

N'hésitez pas à communiquer avec nous en ligne (abc-eac.ic.gc.ca),
ou par téléphone en composant l'un des numéros suivants :

Halifax (902) 426-2018

Montréal (514) 283-1828

Ottawa (613) 954-4064

Toronto (416) 973-8800

Winnipeg (204) 983-7316

Saskatoon (306) 975-4361

Edmonton (780) 495-2954

Calgary (403) 292-8807

Vancouver (604) 666-3871



Vous pouvez également demander l'aide d'un des organismes
de prestation externe ou de prestation alternative des
services. Consultez notre site Web pour en obtenir la liste ou
communiquez avec le bureau d'Entreprise autochtone Canada
le plus proche.

Entreprise autochtone Canada
Succès du présent, fondements de l'avenir



Industry
Canada

Industrie
Canada

Aboriginal Business Canada



Even more opportunities available...

entrepreneurship

opportunity

SUCCESS



ABORIGINAL BUSINESS CANADA
ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA

Canada



Thousands of Aboriginal entrepreneurs got their start or expanded their operations with help from Aboriginal Business Canada. First Nations, Métis and Inuit business and financial institutions have also established services, and developed and strengthened their networks to create a driving force in the economy of Canada's First Peoples. This brochure describes the products and services of Aboriginal Business Canada, the Industry Canada program that promotes the growth of commerce as one means towards economic self-sufficiency for all Aboriginal people.



Cat. No. C2-605/2003-1
ISBN 0-662-67357-3
53937B



20% recycled material

May 2003



ABORIGINAL BUSINESS CANADA
INTEKPIRISI-AUTOGHIFORISE CANADA

► **What we do**

Aboriginal Business Canada (ABC) provides financial assistance, information, resource materials and referrals to other possible sources of financing or business support.

Clients must be individuals of Canadian Indian (on or off-reserve), Métis or Inuit heritage, or majority-owned Aboriginal organizations or development corporations.

We also work in partnership with Aboriginal financial and business organizations, and with a range of other agencies, boards and departments on initiatives that are helping to strengthen business skills and promote greater awareness of Aboriginal business achievement.

In this way, we are working towards the shared goal of an inclusive and prosperous economy for all Canadians.

► **How we work with you**



Although supporting a broad framework of government and departmental objectives, Aboriginal Business Canada focusses on a specific set of priorities intended to promote the establishment, growth and expansion of firms in today's rapidly changing environment.

These priorities are **innovation, trade and market expansion, tourism, youth entrepreneurship development, and strengthening Aboriginal financial and business development organizations.** Support is designed to take advantage of regional opportunities as well as those in urban and other centres.

▶ *if* you want to start a business...

If you want to start a business, our role reflects the priorities outlined on page 1. We can help you to establish or acquire:

- ▶ a tourism business;
- ▶ a manufacturing business;
- ▶ a business, professional, scientific or technical service business; or
- ▶ a business linked to a specified major development (in limited situations).

For other new businesses, we can consider support for marketing and information technology needs.

Please note that assistance to establish or acquire a business is intended for first-time entrepreneurs and existing entrepreneurs/businesses that are proposing to carry out a particular commercial activity for the first time.

▶ *if* you are already operating a business...

If you are already operating a business, you may be eligible for business planning, capital cost, marketing and business support financing related to activities such as:

- ▶ expanding sales into other regional, national or international markets;
- ▶ improving your business processes, productivity or sales through technology or other improvements, including use of information and communications technologies in commercial applications; and
- ▶ developing, enhancing and commercializing new or existing products, technologies, systems and processes.





► **if** you are an
**Aboriginal
youth
entrepreneur...**

If you are an Aboriginal individual between the ages of 18 and 35 (inclusive), we offer broader support. Contributions are available to help you establish, acquire or expand a business, to source financing, to access markets, and to develop the specific management skills you will need. This will help you move into a more competitive marketplace. The business opportunity can be in any sector.

The vast majority of Aboriginal Business Canada contributions are made to small and medium-sized businesses and are in the form of non-repayable equity contributions. Contributions may be repayable in some circumstances.

In the case of larger, community-based projects, other conditions will be taken into account in order to determine the contribution level and repayability.

Loan insurance is also available to supplement or replace direct contributions.

Before a decision is made concerning Aboriginal Business Canada funding, each proposal is assessed on its own viability and merits, and takes into account the need, the scope of the project, and other possible sources of financing. A balanced financial package, involving debt financing from other sources, as well as a minimum level of the applicant's own equity is required.

► **if** your Aboriginal organization requires support...

If your Aboriginal organization requires support towards eligible activities designed to improve the business climate for Aboriginal firms in Canada, financial support may be available.

Such activities include:

- organization or coordination of business-specific conferences, trade shows or other events or initiatives related to innovation, trade and market expansion, tourism, youth entrepreneurship development, business financing, or entrepreneurial and institutional capacity building; and
- private-sector-led development of economic research, sector information and analysis, or other material, which increases the shareable data available on the progress of Aboriginal enterprise in Canada.

Support for this kind of activity is intended to result in widespread benefit; direct financial benefit does not result for the applicant. For example, results of research may be published on-line.



▶ **if** your Aboriginal financial or business development organization provides business services and support...



If your Aboriginal financial or business development organization provides business services and support, we are probably already working with you.

After almost two decades of delivering programs and services, Aboriginal Business Canada continues to work in partnership with many sectoral and other business organizations.

A network of more than 30 **Aboriginal Capital Corporations** provides loan and business services to small and medium-sized Aboriginal firms across Canada. Along with **Aboriginal Community Futures Development Corporations**, these organizations are referred to collectively as Aboriginal Financial Institutions (AFIs).

AFIs benefit from the Access to Capital programming created under the Government's Aboriginal Business Development Initiative, in which Aboriginal Business Canada is a partner.

Innovative arrangements with **External Delivery Organizations** have extended the reach of Aboriginal Business Canada programming, and improved service delivery. **Alternate Service Delivery Organizations** have also been established in a few locations, allowing for local delivery and investment decisions.

We also work in collaboration with the private sector **National Aboriginal Economic Development Board**, which considers proposals involving large program investments, and advises the Minister of Industry and the Government of Canada more broadly on matters related to Aboriginal economic and business development.

► *if* you have a
business proposal...

If you have a business proposal and think that Aboriginal Business Canada can help you in one of the ways described in this brochure, please get in touch with us on-line (abc-eac.ic.gc.ca) or by phone at one of the numbers listed below:

Halifax	(902) 426-2018
Montréal	(514) 283-1828
Ottawa	(613) 954-4064
Toronto	(416) 973-8800
Winnipeg	(204) 983-7316
Saskatoon	(306) 975-4361
Edmonton	(780) 495-2954
Calgary	(403) 292-8807
Vancouver	(604) 666-3871



You can also request assistance through an External Delivery or Alternate Service Delivery Organization. For a list of these, check our Web site, or ask your nearest Aboriginal Business Canada office for contact information.

Aboriginal Business Canada...
building on success for the future.

Entreprise autochtone Canada s'efforce d'augmenter le nombre d'entreprises canadiennes dont les propriétaires-exploitants sont des Autochtones. Sa feuille de route comprend déjà un partenariat de plus de 10 ans avec le secteur privé autochtone et la création de milliers d'entreprises autochtones.

Aux demandeurs admissibles qui présentent une proposition conforme et viable, nous offrons une aide financière à la création ou à l'acquisition d'une entreprise. Cette aide, prévue pour les nouveaux entrepreneurs ainsi que les entrepreneurs et entreprises qui exercent pour la première fois une certaine activité commerciale, vise quatre types d'activité.

L'aide au secteur du **tourisme** offre des occasions d'affaires à des entreprises autochtones dans la plupart des régions du pays. Les activités admissibles sont les destinations et les attraits touristiques, l'hébergement, le transport, la restauration, la vente au détail et les services touristiques. Vous devez démontrer que votre entreprise pourra tirer 60 p. 100 de ses revenus du tourisme. (Le *tourisme* désigne les activités des personnes qui séjournent à l'extérieur de leur région pour affaires, pour le plaisir ou pour d'autres motifs.)

Nous visons à favoriser l'expansion du secteur de la **fabrication**, vu les nombreux avantages qu'il comporte au chapitre de l'innovation, de la création d'emplois et de l'expansion des marchés. Les fabricants transforment la matière première en produits nouveaux et prêts à utiliser, ou en matériaux qui entrent dans la composition d'un produit fabriqué par une autre entreprise. La fabrication peut avoir lieu dans une usine ou au domicile des travailleurs, à l'aide de machines ou d'outils manuels.

Entreprise autochtone Canada vient également en aide aux personnes qui fournissent des **services commerciaux, professionnels, scientifiques ou techniques**, par exemple les avocats, les comptables, les architectes, les ingénieurs, les arpenteurs-géomètres, les experts-conseils et ceux qui fournissent certains services de télécommunications comme les fournisseurs de services Internet. Pour être admissible à

cette aide, vous devez posséder un diplôme collégial ou universitaire dans une discipline pertinente ou une combinaison équivalente de scolarité et d'expérience, ou appartenir à l'ordre professionnel qui régit votre secteur d'activité.

L'aide accordée aux **entreprises occupant des créneaux commerciaux liés aux grands projets de développement** vise le développement de petites entreprises autochtones dans les régions éloignées du pays. Les activités commerciales doivent être liées à l'un des projets de développement suivants :

- ▶ mines de nickel de Voisey Bay (Terre-Neuve-et-Labrador);
- ▶ aménagement hydroélectrique des chutes du cours inférieur du Churchill (Terre-Neuve-et-Labrador);
- ▶ expansion d'un projet hydroélectrique (nord du Manitoba);
- ▶ exploitation des sables bitumineux dans la région de l'Athabasca (nord de l'Alberta);
- ▶ mines de diamants (Territoires du Nord-Ouest);
- ▶ construction de pipeline (Nord canadien);
- ▶ exploitation gazière en mer (Nouvelle-Écosse);
- ▶ expansion d'un projet hydroélectrique (nord du Québec).

Entreprise autochtone Canada peut également venir en aide à d'autres nouvelles entreprises afin de répondre à leurs besoins en matière de marketing ou de technologies de l'information.

En plus de remplir les critères généraux d'admissibilité d'Entreprise autochtone Canada, vous serez peut-être aussi appelé à perfectionner vos compétences en gestion, en finances ou dans d'autres domaines pour être admissible à une aide financière.

Pour plus d'information sur la nature des projets financés par Entreprise autochtone Canada et sur les critères d'admissibilité et de financement, rendez-vous à abc-eac.ic.gc.ca ou composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).

Entreprise autochtone Canada a aidé des milliers de gens d'affaires à assurer la croissance de leur entreprise, le plus souvent grâce à des projets d'innovation, de marketing ou d'expansion des marchés.

Entreprise autochtone Canada offre de l'aide financière ou d'autres formes de soutien pour des projets portant sur l'**innovation**. Pour être admissible, votre entreprise doit être en activité depuis au moins un an. Votre projet doit par ailleurs représenter un changement tangible dans les méthodes ou les procédés de l'entreprise et permettre d'en améliorer la rentabilité. Il doit constituer une première pour l'entreprise et, idéalement, amener celle-ci à adopter les normes de l'industrie ou à les dépasser.

Les projets d'innovation peuvent viser, par exemple, la création ou l'adaptation de produits, l'adoption de procédés qui améliorent le rendement et la rentabilité de l'entreprise, l'obtention de l'homologation de l'ISO ou l'achat de matériel qui permettra l'application de technologies nouvelles ou améliorées.

Entreprise autochtone Canada appuie les entreprises de tous les secteurs qui désirent **se tailler une place plus importante dans un marché existant**. Les frais admissibles comprennent ceux associés au marketing, à l'embauche d'experts-conseils et d'autres professionnels qualifiés, et à la prestation de services financiers et commerciaux.

L'**expansion dans de nouveaux marchés** représente également un excellent moyen d'assurer la croissance d'une entreprise. Les frais d'immobilisation sont admissibles dans le cas des entreprises qui désirent percer sur de nouveaux marchés intérieurs ou internationaux, et qui peuvent prouver qu'elles ont besoin d'un apport additionnel de capitaux.

Si vous ciblez un nouveau marché *au Canada* (en règle générale, un marché situé à au moins 100 km des frontières du marché que vous exploitez présentement) et que vous aimeriez bénéficier de l'aide d'Entreprise autochtone Canada, votre entreprise doit :

- ▶ avoir été exploitée avec succès depuis au moins un an;
- ▶ être stable financièrement et posséder une capacité d'autofinancement suffisante pour prendre de l'expansion;
- ▶ avoir élaboré un plan de marketing ciblé;
- ▶ avoir des catalogues, des listes de prix et d'autre matériel publicitaire, des niveaux de stocks adéquats, une capacité de production et des réseaux de distribution qui font état de la capacité de votre entreprise d'approvisionner le nouveau marché.

Entreprise autochtone Canada vient aussi en aide aux entreprises qui désirent percer sur des marchés *étrangers*. Pour être admissible à cette aide, votre entreprise doit :

- ▶ avoir été exploitée avec succès au Canada depuis au moins deux ans;
- ▶ faire état d'un chiffre d'affaires d'au moins 75 000 \$;
- ▶ avoir vu progresser son chiffre d'affaires et ses profits;
- ▶ être stable financièrement et disposer d'une capacité d'autofinancement suffisante pour prendre de l'expansion;
- ▶ avoir participé à des foires commerciales au Canada;
- ▶ avoir élaboré un plan de marketing ciblé pour l'exportation;
- ▶ démontrer qu'elle est en mesure d'approvisionner le nouveau marché.

Pour plus d'information sur la nature des projets financés par Entreprise autochtone Canada et sur les critères d'admissibilité et de financement, rendez-vous à abc-eac.ic.gc.ca ou composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).

C'est un fait : le nombre de jeunes entrepreneurs autochtones croît tous les jours!

Devenir entrepreneur peut représenter pour vous un excellent moyen de tirer parti de vos talents, d'être votre propre patron, d'avoir un travail et de créer des emplois pour d'autres, et de bâtir votre avenir. Vous devrez toutefois travailler avec ardeur, posséder des compétences particulières en affaires et investir un certain montant dans le projet que vous proposez.

Si vous avez entre 18 et 35 ans inclusivement et que vous êtes prêt à relever ces défis, Entreprise autochtone Canada est peut-être en mesure de vous aider. En effet, nous offrons de l'aide financière, des services d'appoint et de l'information aux jeunes entrepreneurs admissibles qui présentent une proposition conforme et viable, afin de les aider à créer, à acquérir ou à agrandir une entreprise dans n'importe quel secteur commercial.

Pour être admissible, vous devez remplir les deux conditions suivantes :

- ▶ Vous devez pouvoir, avec votre propre argent (capitaux propres), prendre à votre charge au moins 10 p. 100 des frais admissibles du projet (communiquez avec Entreprise autochtone Canada pour obtenir plus d'information à ce sujet).
- ▶ Si vous n'êtes pas le seul propriétaire de votre entreprise, et que vos associés ne sont pas des jeunes Autochtones, vous devez détenir un intérêt majoritaire dans l'entreprise.

Vous serez peut-être aussi appelé à perfectionner vos compétences en gestion, en finances ou dans d'autres domaines pour être admissible à une aide financière.

Pour plus d'information sur la nature des projets financés par Entreprise autochtone Canada et sur les critères d'admissibilité et de financement, rendez-vous à abc-eac.ic.gc.ca ou composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).



En plus d'aider les entreprises privées, Entreprise autochtone Canada a contribué à la formation d'un réseau d'organismes de développement et de financement des entreprises autochtones. Il a aussi collaboré avec différents organismes sectoriels et d'autres institutions à la préparation d'information et de ressources importantes sur l'entrepreneuriat autochtone au Canada. Dans le cadre des projets dirigés par le secteur privé, Entreprise autochtone Canada finance des activités de recherche en économie et de promotion des intérêts, qui créent un climat favorable à la croissance des entreprises autochtones.

Étant donné la vaste gamme d'activités que peut comprendre cette catégorie, Entreprise autochtone Canada doit avoir une idée très précise de ce que vous désirez accomplir avant de pouvoir juger de l'admissibilité à un financement. Vous devrez donc présenter une demande détaillée qui décrit les objectifs du projet, les résultats escomptés et les avantages économiques pour les Autochtones. La demande doit aussi comprendre un plan de travail exhaustif, accompagné d'un budget et d'un échéancier.

Entreprise autochtone Canada offre également des programmes et des services en partenariat avec des organismes de développement et de financement des entreprises qui, à leur tour, offrent un soutien et des services commerciaux aux entreprises autochtones.

Pour plus d'information sur la nature des projets financés par Entreprise autochtone Canada et sur les critères d'admissibilité et de financement, rendez-vous à abc-eac.ic.gc.ca ou composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232).



Instructions

1. La déclaration d'intention permet à Entreprise autochtone Canada de déterminer l'admissibilité d'un demandeur à une aide financière en vertu du programme. Il est donc important de répondre à toutes les questions de la façon la plus détaillée possible; annexez des feuillets additionnels si vous n'avez pas assez d'espace. Veuillez inclure toute information supplémentaire à l'appui de votre demande, comme un plan d'affaires, une étude de marché, des états financiers ou tout autre renseignement pertinent sur l'industrie.
2. Avant de s'engager à vous fournir une aide, Entreprise autochtone Canada peut exiger une évaluation de l'incidence possible de votre projet sur l'environnement. Pour réduire les délais, il est conseillé de joindre à votre déclaration d'intention toute étude environnementale déjà effectuée ou toute autre information disponible concernant des effets possibles sur l'environnement.
3. Assurez-vous que votre demande est signée et datée.
4. Remettez votre déclaration d'intention, y compris les documents connexes, au bureau d'Entreprise autochtone Canada le plus près de chez vous. Conservez-en un exemplaire pour vos dossiers. Vous pouvez également remplir votre déclaration d'intention en ligne sur le site Web d'Entreprise autochtone Canada (abc-eac.ic.gc.ca).
5. Avant de prendre une décision, un agent de développement d'Entreprise autochtone Canada étudiera votre déclaration d'intention et communiquera avec vous pour discuter plus longuement de votre demande.
6. Suite à un examen et à une discussion des renseignements fournis, et selon la nature de votre demande, vous pourriez devoir soumettre un plan d'affaires détaillé.

Renseignements généraux

1. Entreprise autochtone Canada appuie les occasions d'affaires qui permettent aux entreprises autochtones de prendre de l'essor sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux. Avant de remplir la présente déclaration d'intention, il est fortement recommandé de lire la documentation publiée par l'organisme et de discuter de votre projet avec un agent de développement.

La documentation est disponible dans tous les bureaux d'Entreprise autochtone Canada, dont la liste figure ci-après, ainsi que sur le site Web de l'organisme (abc-eac.ic.gc.ca).

Nota : Le présent document est fourni à titre d'information seulement. Veuillez communiquer avec un agent de développement pour discuter de questions particulières relativement aux critères d'admissibilité et aux critères du programme.

2. En vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, Entreprise autochtone Canada ne peut garantir la confidentialité de tous les renseignements qui lui sont fournis par des tierces parties. Toutefois, les renseignements commerciaux d'ordre personnel et de nature délicate sont protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Tous les renseignements recueillis dans le cadre de sondages, de questionnaires ou d'entrevues et visés par les articles 19 et 20 de cette loi seront traités de manière confidentielle.

Renseignements complémentaires

Entreprise autochtone Canada offre une gamme de mécanismes de soutien, de produits d'information, et de services aux entrepreneurs et aux organismes commerciaux autochtones. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau d'Entreprise autochtone Canada le plus près de chez vous.

Région	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur	Adresse électronique
Halifax	(902) 426-2018	(902) 426-1643	abc.halifax@ic.gc.ca
Montréal	(514) 283-1828	(514) 283-1843	abc.montreal@ic.gc.ca
Ottawa	(613) 954-4064	(613) 957-7010	abc.ottawa@ic.gc.ca
Toronto	(416) 973-8800	(416) 973-2255	abc.toronto@ic.gc.ca
Winnipeg	(204) 983-7316	(204) 983-4107	abc.winnipeg@ic.gc.ca
Saskatoon	(306) 975-4361	(306) 975-5334	abc.saskatoon@ic.gc.ca
Edmonton	(780) 495-2954	(780) 495-4172	abc.edmonton@ic.gc.ca
Calgary	(403) 292-8807	(403) 292-4578	abc.edmonton@ic.gc.ca
Vancouver	(604) 666-3871	(604) 666-0238	abc.vancouver@ic.gc.ca

Déclaration d'intention

Veillez indiquer comment vous avez entendu parler d'Entreprise autochtone Canada. Cette information nous aidera à mieux cibler nos activités d'information et de marketing (veillez cocher toutes les cases pertinentes).

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Publicité
<input type="checkbox"/> Milieu d'affaires
<input type="checkbox"/> Bureau d'Industrie Canada
<input type="checkbox"/> Centre de services aux entreprises du Canada
<input type="checkbox"/> Foire-info à l'intention de la petite entreprise | <input type="checkbox"/> Entreprise autochtone ou organisme de financement
<input type="checkbox"/> Agent de développement économique
<input type="checkbox"/> Site Web d'Entreprise autochtone Canada
<input type="checkbox"/> Autre site Web (veillez préciser) _____
<input type="checkbox"/> Conférence, atelier (veillez préciser) _____
<input type="checkbox"/> Autre (veillez préciser) _____ |
|--|--|

A. Renseignements sur le demandeur

Nom du demandeur	Nom de l'entreprise
Adresse postale	Adresse de l'entreprise (si elle diffère de l'adresse postale)
Téléphone (domicile)	Téléphone (travail)
Courriel	Télécopieur

Renseignements sur le(s) propriétaire(s)

Nom du (des) propriétaire(s)	Ascendance (veillez joindre les documents pertinents) <small>(Indien inscrit, Indien non inscrit, Métis, Inuit, non-Autochtone)</small>	Sexe <small>(information uniquement à des fins statistiques)</small>	% des titres de propriété	Date de naissance

Études et expérience

Veillez joindre un résumé des études et de la formation ainsi que de l'expérience professionnelle et de l'expérience en gestion de chacun des propriétaires de l'entreprise. Décrivez brièvement les liens entre les études, l'expérience et la formation, d'une part, et le projet, d'autre part.

Sommaire de la valeur nette de l'entreprise du (des) propriétaire(s)

Si l'entreprise appartient à plusieurs propriétaires, veuillez présenter une déclaration distincte de la valeur nette pour chaque participant. Les sociétés ou les entreprises constituées en corporation appartenant à une bande ou à une collectivité autochtone doivent joindre leur bilan le plus récent.

Actif	\$	Passif	\$
Comptant / Soldes bancaires (confirmation exigée)		Solde des comptes	
Biens immobiliers		Hypothèques	
Équipement		Emprunts à rembourser	
Véhicules		Véhicules	
Autre (veuillez préciser)		Autre (veuillez préciser)	
Autres investissements		Autres comptes créditeurs	
Total de l'actif (A)		Total du passif (B)	
		Valeur nette (A) – (B)	

B. Renseignements sur le projet

Ma demande d'aide vise (veuillez cocher une seule case) :

- la création ou l'acquisition d'une entreprise le soutien à une entreprise établie
 le soutien à un jeune entrepreneur le soutien à un organisme autochtone

Les fiches d'information de la trousse de demande renferment plus d'information sur les activités admissibles dans chacun de ces domaines.

Description du projet

Quel produit ou service offrez-vous ou offrirez-vous? Donnez des précisions sur votre marché actuel et votre marché cible, ainsi que sur vos concurrents actuels. Joignez toute information supplémentaire pouvant appuyer votre demande, dont des études commerciales, des études de marché et des renseignements pertinents sur l'industrie. Dans le cas d'un projet de promotion des intérêts (c.-à-d. un projet qui vise à créer un climat plus favorable aux entreprises autochtones), incluez de l'information sur les objectifs du projet, les participants éventuels, la période visée par le projet, l'endroit, et tout autre renseignement pertinent.

Le projet est-il mis en œuvre dans une communauté des Premières nations?

- Oui _____ Non
(Nom de la communauté)

Information recueillie uniquement à des fins statistiques.

Structure de l'entreprise

- Entreprise individuelle ou à propriétaire unique Société Coentreprise
 Partenariat
 Entreprise constituée en corporation appartenant à une bande ou à une collectivité autochtone
 Autre (veuillez préciser) :

Coûts et financement estimatifs du projet

Détaillez les dépenses majeures prévues et les modalités de financement proposés. Le total des coûts du projet doit être égal au total du financement du projet. Les montants fournis ici ne sont que des montants estimatifs destinés à donner une idée de l'ampleur et de la portée prévues de votre projet.

Coûts estimatifs du projet	\$	Financement estimatif du projet	\$
Planification d'entreprise		Mise de fonds minimum en espèces du demandeur • Plan d'affaires et soutien à l'entreprise : 25 % du coût • Avoir et exploitation : jeune entrepreneur 10 %; autre 15 %	
Avoir			
Terrain			
Bâtiments		Aide d'Entreprise autochtone Canada	
Équipement			
Stocks			
Autre (veuillez préciser)			
		Autre aide gouvernementale	
Exploitation			
Assurance			
Services publics			
Autre (veuillez préciser)		Financement commercial	
Promotion et publicité		Autre financement	
Soutien à l'entreprise			
Autre (veuillez préciser)			
Total des coûts du projet		Total du financement du projet	

Sources de financement commercial

Inscrivez le nom de la personne-ressource, le numéro de téléphone et la raison sociale des institutions financières, des organismes gouvernementaux et d'autres organismes auxquels vous avez demandé de financer ce projet.

Personne-ressource	Numéro de téléphone	Organisme

C. Renseignements complémentaires

Veillez fournir les renseignements demandés ci-après.

L'entreprise existe-t-elle déjà? Dans l'affirmative, veuillez fournir les états financiers des trois dernières années.

Oui Non

Avez-vous déjà reçu de l'aide financière du gouvernement du Canada (y compris d'Entreprise autochtone Canada)? Dans l'affirmative, veuillez décrire cette aide.

Oui Non

Avez-vous présenté une demande d'aide financière pour ce projet au titre d'un autre programme gouvernemental? Dans l'affirmative, veuillez préciser.

Oui Non

Devez-vous (votre entreprise doit-elle) de l'argent au gouvernement du Canada? Dans l'affirmative, veuillez préciser.

Oui Non

Avez-vous pris des engagements financiers dans le cadre du projet? Dans l'affirmative, veuillez préciser.
Nota : Entreprise autochtone Canada ne remboursera aucun des coûts engagés avant l'approbation du projet.

Oui Non

Avez-vous joint des documents confirmant votre ascendance autochtone? (Vous devez présenter ces attestations pour que votre demande soit traitée.)

Oui Non

D. Déclaration

Nota : Chaque demandeur doit signer et dater la présente déclaration d'intention.

Au Ministre de l'Industrie :

Les déclarations fournies ici et les pièces jointes représentent les meilleures descriptions et estimations possible concernant le projet prévu.

J'autorise (Nous autorisons) les représentants dûment nommés du Ministre à divulguer à des personnes ou à des organismes publics ou privés toute information nécessaire pour mener à bien l'évaluation du projet décrit dans la présente déclaration d'intention.

Jé confirme que je suis (Nous confirmons que nous sommes) d'ascendance autochtone et que je représente (et que nous représentons) une entreprise appartenant en majorité à des Autochtones.

Signature

Date

Signature

Date

Signature

Date

